

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 048-214800104-20230223-2023_2_1-DE



Présents : 8

Absents : 1

Absents représentés : 2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023 :
DELIBERATIONS N°2023 / 01-1 à 2023 / 01-11

Date de la convocation : 13 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le 18 Janvier

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL Hélène, DELMAS Pascal, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, SUAU Julian, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) : WASSELIN Dylan

Absent(s) représenté (s) : RUIZ Jérôme par RICHARTE Guy et TAULEMESSE Valérie par PIJEAU Anne-Marie

Secrétaire de Séance : MOURGUES Emmanuel

2023/01-1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 Décembre 2022

Approuvé à l'unanimité

2023/01-2 : Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année 2020-2021

Total : 1 884 € pour 4 enfants.

Approuvé à l'unanimité

2023/01-3 : Adhésion à Lozère Energie ou au SDEE pour audits énergétiques

SDEE : 2 800 € pour chaque logement concerné.

Lozère Energie : 1,50 € par habitants pour 3 ans.

Choix de Lozère Energie : moins couteux.

Approuvé à l'unanimité

2023/01-4 : Fixation du prix des garages loués par la commune

Rejeté à 8 voix contre et 2 abstentions.

2023/01-5 : Désignation des bénéficiaires des locations des jardins de la Cure

20 € par an location de chaque jardin.

Approuvé à l'unanimité

2023/01-6 : Désignation du bénéficiaire de la location du garage d

Prix de loyer : 275 € par an.

Jean DELTROY est le seul à remplir les critères.

Approuvé à l'unanimité

2023/01-7 : Reste à réaliser 2022 – Budget Commune

Approuvé à l'unanimité

2023/01-8 : Reste à réaliser 2022 – Budget Eau

Approuvé à l'unanimité

2023/01-9 : Echange d'une parcelle de la section de Chazeaux contre les parcelles de la route dont est propriétaire l'indivision PAULET/ENGELVIN

Approuvé à l'unanimité

2023/01-10 : Echange d'une parcelle de la section de Chazeaux contre la parcelle de la route dont est propriétaire Mme et M. LOMBARD

Approuvé à l'unanimité

2023/01-11 : Vente de la parcelle F 8 de la section de Chazeaux à Mme et M. LOMBARD

Approuvé à l'unanimité

Subvention pour les Jeunes Agriculteurs de Lozère

En attente de renseignement, des conseillers municipaux vont se renseigner.

Questions diverses :

Emilie PIJEAU souhaite créer une Association pour entretenir les chemins communaux.

Loyer de la boulangerie : actuellement 50 € par mois, mais non indexé sur l'indice de revalorisation des loyers.

Doit-on modifier le contrat ?

Emmanuel MOURGUES
Secrétaire de séance



Anne-Marie PIJEAU
Maire d'Auroux

